



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté :

Règlement no 2022-1023 intitulé « Règlement autorisant des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées sur les rues Yolande, Pluton et Saint-Clément, de maillage du réseau sur la rue Henri-Ladouceur ainsi que des travaux relatifs à la recherche en eau potable tous inclus dans le programme de la TECQ, autorisant une dépense de 11 080 000 \$, décrétant un emprunt du même montant, et affectant une aide financière accordée en vertu du programme de la TECQ au remboursement d'une partie de cet emprunt »

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 26^{ième} jour du mois d'avril 2023

Sophie Denoncourt
Greffière par intérim